

**CONCOURS EXTERNE DE REDACTEUR TERRITORIAL**

**Spécialité administration générale** (coefficient : 3)

**3<sup>ème</sup> CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL**

**Spécialité administration générale** (coefficient : 4)

**Spécialité secteur sanitaire et social** (coefficient : 3)

**SESSION 2007**

**NOTE DE SYNTHÈSE à partir d'un dossier  
portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences  
et moyens d'action des collectivités territoriales**

Durée : 3h00

Vous êtes rédacteur territorial au service de l'état civil et des élections dans la commune de X. Le maire vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note de synthèse sur les machines à voter électroniques.

- DOCUMENT 1 :** Article L. 57-1 du Code électoral - 1 page
- DOCUMENT 2 :** "Elections : machines à voter ?... à frauder ?" - La Lettre du cadre territorial, n° 331 - 1<sup>er</sup> février 2007 - 3 pages
- DOCUMENT 3 :** "80 communes ont opté pour les machines à voter" - La Gazette des communes - Janvier 2007 - 1 page
- DOCUMENT 4 :** Site Internet de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) - Note du 15 février 2007 sur le vote électronique - 1 page
- DOCUMENT 5 :** Délibération de la Commission nationale de l'informatique et des libertés n° 03-036 du 1<sup>er</sup> juillet 2003 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote électronique - 5 pages
- DOCUMENT 6 :** "Quel avenir pour le vote électronique en France ?" - Synthèse de la recommandation du Forum des droits sur l'internet - 26 septembre 2003 - 4 pages
- DOCUMENT 7 :** "Les grandes villes et les machines à voter électroniques" - Enquête de l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF) - Avril 2006 - 4 pages
- DOCUMENT 8 :** "Soupçons sur le vote électronique" - Le Monde - 19 mars 2007 - 1 page
- DOCUMENT 9 :** "Machines à voter : le Conseil constitutionnel propose de créer plus de bureaux de vote et de les mettre localement en réseau" - www.maire-info.com - 15 mai 2007 - 1 page

**Ce dossier contient 22 pages, y compris celle-ci.**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

- ↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**
- ↪ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**
- ↪ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.  
Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**